Nations Unies A/CN.9/1099

Assemblée générale

Distr. générale
13 mai 2022
Français
Original : anglais

Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
Cinquante-cinquième session
New York, 27 juin-15 juillet 2022

Coopération et assistance techniques

Note du Secrétariat

Table des matières

Page

I. Introduction 2

II. Principales activités de coopération et d'assistance techniques entreprises par le Secrétariat pendant la période considérée 2

A. Partenariats et initiatives régionales 2

B. Autres activités de coopération et d'assistance techniques entreprises, par domaine, pendant la période considérée 8

C. Journée de la CNUDCI en Amérique latine et dans les Caraïbes 20

V.22-02834 (F) 060622 070622

Merci de recycler

I. Introduction

1. La présente note porte sur les activités de coopération et d'assistance techniques menées par le Secrétariat du 1er avril 2021 au 31 mars 2022 (période considérée).

2. D'autres notes du Secrétariat rendent compte d'activités connexes de coopération et d'assistance techniques : Présence régionale de la CNUDCI – Activités du Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique, A/CN.9/1098 ; État des conventions et des lois types et fonctionnement du Registre sur la transparence, A/CN.9/1097 ; Diffusion de l'information et activités connexes à l'appui des travaux de la CNUDCI et de l'utilisation de ses textes, y compris un rapport sur le Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI et les précis, A/CN.9/1100. On trouvera un aperçu des activités menées par le Secrétariat pour favoriser l'adoption, l'utilisation et l'interprétation uniforme des textes de la CNUDCI pendant la période considérée dans les documents A/CN.9/1100 (activités menées par Vienne) et A/CN.9/1098 (activités menées par le Centre régional pour l'Asie et le Pacifique).

II. Principales activités de coopération et d'assistance techniques entreprises par le Secrétariat pendant la période considérée

3. Les activités de coopération et d'assistance techniques du Secrétariat sont regroupées en trois domaines : **mieux faire connaître les textes de la CNUDCI et en promouvoir la bonne compréhension, l'adoption et l'utilisation** ; **fournir** aux États **des conseils et une assistance** sur l'adoption et l'utilisation de ces textes (par exemple, par l'examen des projets de législation d'application) ; et **renforcer les capacités** pour en appuyer l'utilisation efficace, la mise en œuvre et l'interprétation uniforme (notamment au moyen d'activités de formation pour les juges et les juristes)[1].

4. En raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit actuellement et des restrictions associées, presque toutes les activités ont été organisées en ligne, soit sur une plateforme hébergée et administrée par le Secrétariat, soit au moyen de présentations lors d'événements en ligne. Le Secrétariat a continué d'accroître le nombre d'activités organisées sous cette forme, élargissant ainsi leur portée (voir, en outre, A/CN.9/1100, sect. V).

A. Partenariats et initiatives régionales

5. Le Secrétariat a continué d'organiser des activités de coopération et d'assistance techniques en collaboration avec des partenaires, comme suit.

1. Partenariats formels avec des États et des gouvernements[2]

Avec Singapour, pour promouvoir la médiation, la Convention des Nations Unies sur les accords de règlement internationaux issus de la médiation (« Convention de Singapour sur la médiation ») et d'autres instruments de la CNUDCI[3]

6. Organisée dans le cadre de ce partenariat, la deuxième Académie de médiation de la CNUDCI s'est tenue sur deux jours pendant la Semaine de la Convention de Singapour 2021 (6-10 septembre), réunissant plus de 1 500 participantes et

[1] Pour une description plus détaillée des activités, de leurs objectifs, de leur stratégie et de leur approche, voir Coopération et assistance techniques (A/CN.9/980/Rev.1) et une Note d'orientation consultable à l'adresse https://uncitral.un.org/sites/uncitral.un.org/files/englishguidance_note.pdf sur le renforcement de l'appui fourni par l'Organisation des Nations Unies aux États qui en font la demande en vue de mettre en œuvre des réformes rationnelles du droit commercial.

[2] On trouvera plus de détails sur ces partenariats dans le document A/CN.9/1058, sect. II.A.

[3] En vertu d'un mémorandum d'accord daté du 7 août 2019.

participants d'environ 90 pays. Elle a comporté 7 tables rondes, 4 causeries au coin du feu et 3 ateliers de renforcement des capacités avec une séance d'échange, dont une avec le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI). Pour les détails de l'Académie prévue en 2022, voir A/CN.9/1100, section VI.

Avec le Ministère chinois du commerce, pour mener des activités de renforcement des capacités afin de créer un environnement juridique favorable au commerce et aux investissements internationaux[4]

7. Comme indiqué précédemment à la Commission[5], et avec l'apport technique d'organisations partenaires, une première série de trois modules d'apprentissage en ligne offrant une introduction à la CNUDCI, à ses domaines de travail et à sa contribution aux objectifs de développement durable a été lancée (en anglais) à la cinquante-quatrième session, le 12 juillet 2021. Ces modules ont été lancés en chinois le 18 novembre 2021. Tous les modules sont accessibles depuis le site Web de la CNUDCI[6].

8. Il se prépare actuellement une deuxième série de modules, qui couvre les textes de la CNUDCI relatifs aux partenariats public-privé (PPP) et aux marchés publics, à la médiation et à l'arbitrage. La publication de ces modules sur le site Web de la CNUDCI est prévue sous peu. Une autre série, qui traitera de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (« CVIM »), la facilitation du commerce sans papier et le financement du commerce, y fera suite.

9. Entre autres activités menées au titre de ce partenariat pendant la période considérée, il a été présenté les textes pertinents de la CNUDCI aux manifestations suivantes :

a) Colloque international 2021 sur les meilleures pratiques de PPP, intitulé « Assurer un développement de qualité le long de la Ceinture et de la Route : nouvelles normes internationales et meilleures pratiques nationales », coorganisé par la CNUDCI, le Département des traités et du droit du Ministère chinois du commerce, le Centre des partenariats public-privé du Ministère chinois des finances, l'Académie asiatique de droit international et l'Université centrale des finances et de l'économie (en ligne, 8 et 9 avril 2021) ;

b) Sommet international de la médiation 2021, coorganisé par le Conseil chinois pour la promotion du commerce international et le Gouvernement populaire de la province de Hainan (Haikou (Chine), 29 et 30 septembre 2021) ;

c) Forum international sur la coopération judiciaire de la Route maritime de la soie (Quanzhou), organisé par la Cour populaire suprême de Chine (Quanzhou (Chine), 26 et 27 octobre 2021) ;

d) Forum chinois sur la coopération juridique internationale (2021), qui a traité de l'innovation et de l'amélioration des règles de commerce et d'investissement internationaux pour l'initiative « Une Ceinture et une Route », organisé par la China Law Society (Beijing, 12 novembre 2021).

Avec Hong Kong (Chine), pour promouvoir le règlement des différends commerciaux et d'investissement et le droit commercial international[7]

10. Dans le cadre de cette collaboration, il s'est tenu, le 24 novembre 2021, la deuxième réunion de la Plateforme inclusive mondiale d'innovation juridique sur le

[4] En vertu d'un mémorandum d'accord daté du 7 août 2019.
[5] Voir A/CN.9/1058, par. 10 à 12.
[6] Sur la page d'accueil de la CNUDCI, un lien renvoie à l'adresse https://ecampus.itcilo.org/course/view.php?id=1637.
[7] En vertu d'un mémorandum d'accord daté du 4 novembre 2019.

règlement des différends en ligne. On trouvera, à cet égard, des précisions dans le document A/CN.9/WG.II/WP.223.

Avec le Ministère du commerce et le Centre national de compétitivité d'Arabie saoudite, pour renforcer les capacités et élaborer des programmes de réforme du droit commercial

11. Dans ce cadre, le Secrétariat a dispensé des **conseils et** une **assistance** dans les domaines de l'arbitrage ; du droit commercial, en portant une attention particulière aux contrats conclus par les opérateurs économiques ; du droit des sociétés, en portant une attention particulière aux entités économiques simplifiées et aux registres du commerce ; de l'insolvabilité internationale ; du commerce électronique et de l'économie numérique ; et de la CVIM.

12. Le Secrétariat a également fourni une analyse des lacunes du droit commercial saoudien au regard des textes de la CNUDCI, une évaluation des besoins et une méthodologie de réforme du droit commercial, ainsi que des conseils au sujet des interactions avec les parties prenantes dans le cadre de consultations publiques.

13. Les autres activités menées dans le cadre de cette collaboration sont les suivantes :

a) **Conseils et assistance** concernant des projets de loi relatifs à l'enregistrement des entreprises en Arabie saoudite (travaux documentaires, avril 2021) et un projet de règles en matière d'insolvabilité internationale pour l'Arabie saoudite, afin d'assurer la cohérence avec la Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale (LTI) (en ligne et travaux documentaires, 12 août 2021 et 22 et 23 février 2022).

b) Présentation d'exposés aux événements en ligne suivants :

i) « Du commerce électronique à l'économie numérique » (27 avril 2021) ;

ii) « Aperçu des nouveaux problèmes qui se posent en matière de droit de l'économie numérique, y compris le règlement des différends » (Riyad, 21 octobre 2021 et 10 février 2022) ;

iii) « Un an après l'entrée en vigueur de l'Accord de Singapour sur la médiation dans le Royaume », organisé par le Centre saoudien pour l'arbitrage commercial (Riyad, 25 novembre 2021).

c) Organisation et tenue d'un atelier de haut niveau intitulé « Commerce et commerce extérieur au Royaume d'Arabie saoudite : cadre stratégique, politique et juridique » (Vienne, 27 et 28 septembre 2021).

2. Partenariats et initiatives conjointes mis en œuvre avec des organisations pendant la période considérée[8]

Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC)

Pertinence pour les objectifs de développement durable n°s 1, 8, 9 et 16

14. Le statut d'invité du Secrétariat au Comité économique a été prolongé jusqu'en 2025 et se poursuit au sein du Groupe d'experts en investissement. Le Secrétariat a présenté à ce dernier les progrès réalisés par le Groupe de travail III sur la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États en août 2021 et février 2022.

Agence allemande de coopération internationale (GIZ)

Pertinence pour les objectifs de développement durable n°s 8, 9 et 16

15. Le Secrétariat a mis en œuvre un projet d'un an (1er janvier-31 décembre 2021) du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement,

[8] On trouvera plus de détails sur ces partenariats dans le document A/CN.9/1058, sect. II. A.

qui comporte trois piliers particulièrement pertinents pour les États en développement : i) appui à l'avancement des options de réforme examinées par le Groupe de travail III ; ii) organisation de réunions intersessions sur des sujets examinés par le Groupe de travail III qui présentent un intérêt particulier pour les États en développement, destinées à stimuler les échanges, les délibérations, la réflexion et la contribution à l'élaboration de solutions ; et iii) appui au Registre sur la transparence[9] en vue de promouvoir les normes de transparence de la CNUDCI[10] et, partant, la bonne gouvernance, avec une attention particulière portée aux États africains[11].

16. Les activités menées par le Secrétariat pour promouvoir les Normes de transparence de la CNUDCI sont présentées en détail à la section B.9 ci-dessous, et un projet à venir avec les États des Balkans est décrit à la section VI du document A/CN.9/1100.

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

Pertinence pour les objectifs de développement durable n°s 1, 4, 8, 9, 10, 12 et 16

17. Le Secrétariat a poursuivi sa **coopération** avec la BERD dans le cadre d'une initiative de renforcement de la réglementation des marchés publics dans les pays de la Communauté des États indépendants (CEI) et dans la région du Sud-Est de la Méditerranée afin de **mieux faire connaître** la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics et de **renforcer les capacités d'utilisation et de mise en œuvre** de cette dernière[12].

18. Dans ce domaine, il a été mené, notamment, les activités suivantes :

a) Tenue, à l'intention d'agents chargés de la passation de marchés d'Ouzbékistan, d'ateliers sur les accords-cadres, les appels d'offres restreints et un projet de loi sur les marchés publics (Tachkent, 20 mai, 25 mai, et 10 et 11 juin 2021) ;

b) Examen de la loi sur les marchés publics d'Ouzbékistan, adoptée en avril 2021 (travaux documentaires, mai-juin 2021) ;

c) Tenue d'un atelier sur la Loi type (Nottingham (Royaume-Uni), 15 janvier 2022) ;

d) Tenue d'un atelier sur la Loi type (Rome, 8-10 mars 2022) ;

e) Contribution à la révision du « Manuel de la BERD sur les compétences des tribunaux de contrôle des marchés publics », destiné à servir d'outil d'aide à la mise en œuvre du chapitre VIII de la Loi type (travaux documentaires, janvier-décembre 2021).

Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et programmes de master en droit commercial international et en gestion des marchés publics de l'Université de Turin

Pertinence pour les objectifs de développement durable n°s 1, 4, 8, 9, 10, 12 et 16

19. Le Secrétariat a contribué à deux programmes de master qui ont pour but de faire mieux connaître les textes de la CNUDCI et de renforcer les capacités d'utilisation de ces derniers, et facilitent la participation de personnes provenant de pays en développement et en transition. En 2021, le Secrétariat a fourni du matériel vidéo de formation en ligne pour l'édition 2020-2021 du master en droit commercial

[9] Le Registre sur la transparence est un dépositaire des informations publiées établi en vertu de l'article 8 du Règlement de la CNUDCI sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités.

[10] Ensemble, le Règlement susdit de la CNUDCI, la Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités et le Registre sur la transparence constituent les « normes de transparence de la CNUDCI ».

[11] Pour plus de détails sur le fonctionnement du Registre sur la transparence, voir A/CN.9/1056.

[12] Voir Coopération et assistance techniques, A/CN.9/753, par. 38 c).

international et la quinzième édition du master en gestion des marchés publics pour le développement durable (Turin (Italie), 22 et 23 avril 2021 et 15 avril 2021, respectivement)[13].

20. Cette collaboration porte également sur la production des modules d'apprentissage en ligne mentionnés aux paragraphes 8 et 9 ci-dessus, qui sont hébergés sur une plateforme Web d'apprentissage à distance du Centre international de formation de l'OIT.

Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA)

Pertinence pour les objectifs de développement durable n°s 8 et 16

21. Le Secrétariat a poursuivi sa coopération avec l'OHADA pour faire mieux connaître les travaux et les textes de la CNUDCI, en promouvoir la bonne compréhension, l'adoption et l'utilisation au sein des États membres de l'Organisation, et encourager la coordination des efforts d'harmonisation menés au niveau régional en matière d'opérations électroniques[14].

22. Dans le cadre de ce partenariat, l'OHADA, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et la CNUDCI ont organisé un webinaire sur les enjeux et défis de l'économie numérique en Afrique et dans la sphère francophone (Yaoundé, 11 mai 2021)[15], et le Secrétariat a présenté les textes de la CNUDCI sur le commerce électronique à l'ouverture de la cinquante et unième réunion du Conseil des ministres (Bamako, 16 décembre 2021).

23. Pour plus de précisions sur une activité qui sera prochainement menée en collaboration avec l'OHADA et l'OIF, voir la section VI du document A/CN.9/1100.

Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

Pertinence pour les objectifs de développement durable n°s 8 et 16

24. Dans le cadre de ce partenariat, le Secrétariat et l'OIF s'emploient à améliorer le cadre législatif du commerce électronique et de l'économie numérique dans l'espace francophone par des actions communes de promotion et de renforcement des capacités liées aux textes de la CNUDCI dans les États membres de l'OIF. Outre le webinaire mentionné au paragraphe 22 ci-dessus, le Secrétariat a participé à un webinaire du Ministère sénégalais du commerce intitulé « La numérisation des pratiques commerciales internationales au Sénégal : un enjeu pour la croissance économique » (Dakar, 28 septembre 2021). L'OIF contribue également à la dimension inclusive des travaux du Groupe de travail III en assurant la coordination des délégations francophones.

25. Pour plus de précisions sur une activité qui sera prochainement menée en collaboration avec l'OHADA et l'OIF, voir la section VI du document A/CN.9/1100.

Nations Unies/Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

Pertinence pour les objectifs de développement durable n°s 8, 9 et 16

26. Le Secrétariat s'associe à la CESAP pour promouvoir l'utilisation des textes de la CNUDCI en tant qu'outils permettant la mise en œuvre des dispositions d'accords commerciaux régionaux et bilatéraux relatives au commerce électronique et au commerce sans papier[16], et a élaboré, avec la CESAP et le Cadre intégré renforcé, un

[13] Le Secrétariat participera également à la seizième édition du master en gestion des marchés publics pour le développement durable en juin 2022, en dehors de la période considérée.

[14] Principalement des pays d'Afrique de l'Ouest. Pour une liste complète de ces États, voir www.ohada.org/index.php/fr/.

[15] Voir **Document de coordination – EK fournira la référence** et par. 49 e) ci-dessous.

[16] Voir A/66/17, par. 240.

guide pour l'évaluation de l'état de préparation à l'utilisation du commerce transfrontière sans papier[17], lancé le 9 décembre 2020.

27. Entre autres activités menées avec la CESAP pendant la période considérée, le Secrétariat a présenté les événements suivants :

a) Un webinaire sur l'évaluation de l'état de préparation à l'utilisation du commerce transfrontière sans papier, coorganisé avec la Global Trade Professionals Alliance et le Cadre intégré renforcé pendant le Festival of Inclusive Trade 2021 (Sydney (Australie), 26 octobre 2021) ;

b) Le webinaire CESAP-OACI-CCI-BAsD sur les défis et les tendances de la numérisation des chaînes d'approvisionnement multimodales (Bangkok, 23 mars 2022).

28. Les activités que le Secrétariat a menées en collaboration avec la CESAP et d'autres partenaires pendant la période considérée sont présentées au paragraphe 36 ci-dessous.

Département du commerce des États-Unis, Programme de développement du droit commercial (CLDP)

Pertinence pour les objectifs de développement durable n°s 1, 4, 8, 9, 10, 12 et 16

29. Le Secrétariat s'est associé au CLDP pour appuyer l'incorporation, l'utilisation et l'interprétation des textes de la CNUDCI sur le règlement des différends commerciaux (arbitrage et médiation), le commerce électronique, l'insolvabilité, les marchés publics et les sûretés mobilières. Dans le cadre de ce partenariat, il a :

a) Fourni deux enregistrements vidéo sur la CNUDCI, ses textes et ses méthodes de travail ainsi que sur la Loi type sur la passation des marchés publics pour la Procurement Basics Library du CLDP (travaux documentaires, octobre-décembre 2021) ;

b) Fourni au Gouvernement dominicain conseils et assistance sur son projet de loi sur les marchés publics (travaux documentaires, en cours depuis février 2022).

Banque mondiale

Pertinence pour les objectifs de développement durable n°s 1, 8, 9, 10 et 17

30. Pour des informations sur le partenariat CNUDCI-Groupe de la Banque mondiale pour le renforcement des capacités judiciaires en matière d'insolvabilité, voir le paragraphe 44 ci-dessous ; pour des informations sur le Réseau commun de coordination et d'appui à la réforme du droit des sûretés mobilières, voir le paragraphe 68 ci-dessous.

Organisation mondiale du commerce (OMC)

Pertinence pour les objectifs de développement durable n°s 1, 8, 9, 10, 12, 16 et 17

31. Pour plus d'informations sur ce partenariat de renforcement des capacités concernant la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics, voir le paragraphe 50 ci-dessous.

Autres activités de collaboration régulières

32. Outre ce qui précède, le Secrétariat collabore à l'organisation de concours de plaidoiries en matière d'arbitrage international, comme indiqué dans le document A/CN.9/1058.

[17] Consultable à l'adresse https://readiness.digitalizetrade.org/.

B. Autres activités de coopération et d'assistance techniques entreprises, par domaine, pendant la période considérée

1. Règlement des différends

Pertinence pour les objectifs de développement durable n°s 8, 9, 16 et 17

33. Pour **promouvoir** l'adoption et l'utilisation des textes de la CNUDCI dans ce domaine, le Secrétariat a participé ou contribué, y compris sur le plan de l'organisation, aux événements suivants[18] :

a) Atelier sur la médiation entre investisseurs et États organisé à l'intention des responsables gouvernementaux par la CNUDCI, le CIRDI et le Secrétariat de la Charte de l'énergie (Washington, 13 avril 2021) ;

b) « UNCITRAL 2021 Overview & Legal developments », organisé par la CNUDCI et l'Association juridique de l'Asie et du Pacifique (LAWASIA) (Sydney (Australie), 14 avril 2021) ;

c) Forum juridique international "Tashkent Law Spring" (LegalTech and Law tech) (en ligne, 22 avril 2021) ;

d) « ADR for Investor State disputes 2021: challenges and opportunities », coorganisé par la Cour d'arbitrage international de Shenzhen, l'International Dispute Resolution Academy (IDRA), le Centre for Effective Dispute Resolution (CEDR) et Stephenson Harwood LLP (en ligne, 28 avril 2021) ;

e) Échange sur l'application de la Loi type de la CNUDCI, organisé par Young Czech Arbitration Professionals (YCAP) (Prague, 20 mai 2021) ;

f) Table ronde sur la médiation entre investisseurs et États, organisée par l'Université d'Oxford (Oxford (Royaume-Uni), 21 mai 2021) ;

g) « Commercial Mediation in the Caribbean » et « Model Law as an Arbitration Framework », organisés par la branche caribéenne du Chartered Institute of Arbitration (CIArb) (Caraïbes, 27 et 28 mai 2021) ;

h) Premier Forum juridique chinois sur le commerce international des services, coorganisé par la Commission d'arbitrage de Beijing, le Bureau municipal de la justice de Beijing et l'Association chinoise du commerce des services (Beijing, 3 septembre 2021) ;

i) Premier Forum juridique sur le commerce international des services, coorganisé par le Conseil chinois pour la promotion du commerce international et l'Organisation internationale de prévention et de règlement des différends commerciaux (Beijing, 4 septembre 2021) ;

j) Troisième édition de la Semaine des modes alternatifs de règlement des litiges de la CCI de l'Équateur, organisée par la Cour internationale d'arbitrage (CCI) et la CCI de l'Équateur (Quito, 13 septembre 2021) ;

k) Conférence Tang intitulée « An Overview of the UNCITRAL Model Law on International Commercial Arbitration », tenue, entre autres événements, en marge du Sommet chinois de l'arbitrage 2021 par la Commission chinoise d'arbitrage économique et commercial international (Beijing, 13 septembre 2021) ;

l) « L'arbitrage international en matière d'investissement en Amérique latine : progrès ou inertie ? », coorganisé par le Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux (CREDIMIR) affilié à l'Université de Bourgogne (France) et CAROLA (Center for the Advancement of the Rule of law in the Americas) affilié au Georgetown University Law Center (Washington, 15 septembre 2021) ;

[18] Pour d'autres activités de règlement des différends menées par le Centre régional pour l'Asie et le Pacifique, voir A/CN.9/1098.

m) Événement consacré à la médiation à la Kentucky Bar Association (Frankfort (États-Unis), 22 septembre 2021) ;

n) Quatrième Sommet judiciaire Asie-Pacifique de la CNUDCI, coorganisé par la CNUDCI, le Centre régional pour l'Asie et le Pacifique et le Ministère de la justice de Hong Kong (Hong Kong (Chine), 1er novembre 2021) ;

o) Dixième Conférence Asie-Pacifique sur les modes alternatifs de règlement des litiges, Séance spéciale de la CNUDCI intitulée « UNCITRAL and Regional Developments on Arbitration and Mediation », organisée par le Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique et le Ministère de la justice de la République de Corée, et soutenue par KCAB International et Seoul IDRC (Séoul, 2-5 novembre 2021) ;

p) Troisième Sommet de l'arbitrage international de Shanghai, organisé par le Bureau de la justice de Shanghai (Shanghai (Chine), 8 novembre 2021) ;

q) Atelier sur la médiation et la résolution des différends organisé par la Singapore International Dispute Resolution Academy (en ligne, Singapour, 1er décembre 2021) ;

r) Forum de Tokyo sur le règlement des différends organisé par le Ministère japonais de la justice et le CIRDI (Tokyo, 7 décembre 2021) ;

s) Manifestation parallèle à la troisième édition du SCCA Arabic Moot, organisé par le SCCA Arabic Moot et le Programme de développement du droit commercial du Saudi Center for Commercial Arbitration (SCCA) (Riyad, 10 janvier 2022) ;

t) Webinaire sur la médiation et la Convention de Singapour (Manama, 11 janvier 2022) ;

u) « Les enjeux du e-commerce sénégalais au niveau mondial », organisé par le Consortium national d'opérateurs de commerce électronique et le Ministère sénégalais du commerce (Dakar, 13 janvier 2022) ;

v) Conférence sur le cadre de médiation de la CNUDCI donnée dans un cours sur le droit et la pratique de la médiation internationale, organisée par la Singapore Management University (Singapour, 3 février 2022) ;

w) Webinaire sur la Convention de Singapour et l'avenir des modes alternatifs de règlement des litiges en Amérique latine, organisé par le Law and Arbitration Forum (LAF), le Comité de coordination de la CNUDCI en Australie et le Centre for Arbitration and Mediation (CAM) (Lima, 17 février 2022) ;

x) Journées de l'arbitrage à Vienne, organisées par le Comité national autrichien de la Chambre de commerce internationale (CCI), le Centre international d'arbitrage de Vienne (VIAC), Arbitration Austria (Arb/Aut), la Fédération des jeunes praticiens de l'arbitrage autrichiens (YAAP), l'Annuaire autrichien de l'arbitrage international (AYIA) et la CNUDCI (Vienne, 25 février 2022) ;

y) Épreuve de sélection pour le Concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis (en ligne, Moscou, 11 mars 2022) ;

z) Séminaire sur la responsabilité des administrateurs et des dirigeants, organisé par la CNUDCI et le Conseil de développement économique de Bahreïn (Manama, 24 mars 2022) ;

aa) Présentation du Règlement de la CNUDCI sur l'arbitrage accéléré aux conseillers juridiques d'organisations internationales (en ligne, 30 mars 2022).

34. Le Secrétariat **a conseillé et aidé** à l'incorporation des textes de la CNUDCI sur l'arbitrage et/ou la médiation aux Bahamas, en Chine, au Japon, en Israël, au Mexique, à Sri Lanka et au Timor Leste, et a révisé les traductions du Règlement d'arbitrage de la CNUDCI et de son règlement sur l'arbitrage accéléré en allemand.

2. Commerce électronique

Pertinence pour les objectifs de développement durable n°s 1, 5, 8, 9 et 16

35. Le Secrétariat a intensifié son appui à l'adoption, à la mise en œuvre et à l'interprétation uniforme des textes de la CNUDCI relatifs au commerce électronique, répondant ainsi à l'opinion selon laquelle l'adoption de la Loi type de la CNUDCI sur les documents transférables électroniques est essentielle à la mise en place d'un cadre législatif efficient, efficace et résilient pour le commerce électronique, et à une utilisation croissante de la Loi type. On s'est employé, en particulier, à aider les pays en développement et les petits États insulaires en développement (PEID) à réduire la fracture numérique.

36. **Coopération avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)** :

a) Fourniture d'évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique des pays les moins avancés pour la Jordanie, le Kenya et la Tunisie dans le cadre de l'initiative « eTrade for all » coordonnée par la CNUCED. Les textes de la CNUDCI sur le commerce électronique sont disponibles sur le site Web eTrade for all[19] ;

b) Finalisation d'un projet intitulé « Leapfrogging Skills Development in E-Commerce in South-East Asia in the Framework of the 2030 Development Agenda », mis en œuvre dans le cadre du programme TrainForTrade de la CNUCED (voir A/CN.9/1058, par. 48) et en coopération avec la CESAP et la Banque mondiale ;

c) Lancement d'une stratégie d'apprentissage mixte TrainForTrade, financée par les Nations Unies, qui vise à stimuler l'économie numérique et à renforcer les capacités des PEID d'Afrique, des Caraïbes, de l'Asie et du Pacifique, et sera mise en œuvre par des entités des Nations Unies et l'OMC. Ce projet encouragera également les politiques commerciales à favoriser le développement de l'économie numérique et à améliorer la réactivité face aux crises. Il comporte trois volets, notamment les aspects juridiques du commerce électronique et l'identité numérique pour le commerce et le développement.

37. **Coopération avec le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique** dans le cadre d'une stratégie et d'une feuille de route régionales pour le commerce électronique dans le Pacifique (Suva, 23 juillet 2021), à l'appui de l'adoption des textes de la CNUDCI dans les États membres du Secrétariat du Forum.

38. Le Secrétariat a également mené des **activités de sensibilisation, de conseil législatif et de renforcement des capacités** concernant la Loi type de la CNUDCI sur les documents transférables électroniques, en coopération avec l'Initiative sur les normes numériques de la CCI et d'autres partenaires qui encouragent activement l'adoption de ce texte, participant aux événements suivants :

a) Session Deep Dive du Commonwealth Digital Connectivity Cluster intitulée « Digitizing Trade Facilitation/Paperless Trading: the regulatory and legislative framework for improving transparency and efficiency in the global trading system » (Londres, 11 mai 2021) ;

b) Webinaire intitulé « La regulación de las transacciones electrónicas y el e-commerce en Paraguay: textos legales de la CNUDMI, experiencias internacionales e implementación local », organisé par la CCI du Paraguay (Asunción, 18 juin 2021) ;

c) Groupe de travail informel de l'OMC sur les MPME (Genève, 24 juin 2021) ;

d) Webinaire intitulé « El futuro Digital del Financiamiento del Comercio Exterior y las Cadenas de Suministro », organisé par la CCI du Mexique (Mexico, 8 juillet 2021) ;

[19] https://etradeforall.org/dev-solution/uncitral-legal-texts-on-electronic-transactions-and-signatures/.

e) Événement intitulé « Digitizing Trade in the New Normal » (partie des dialogues « Bouncing Back Policy Actions for COVID-19 Economic Recovery (PACER) »), organisé par la BAsD (Manille, 3 août 2021). Une note d'orientation connexe intitulée « Enabling the Digital Transformation of Global Trade in the New Normal » est disponible[20] ;

f) Le webinaire décrit au paragraphe 24 ci-dessus, coorganisé avec le Ministère sénégalais du commerce et des PME, l'OIF, la CCI et la CPCCAF (Dakar, 28 septembre 2021) ;

g) 2021 WCO TECH-CON « Technology in support of Customs in the Supply Chain », organisé par l'Organisation mondiale des douanes (Bruxelles, 10 novembre 2021) ;

h) Groupe de travail du G7 sur les documents transférables électroniques (Londres, 15 novembre 2021, et Berlin, 30 mars 2022) ;

i) Cours d'apprentissage à distance de la CEPALC intitulé « Opportunities and challenges for MSMEs in cross-border e-commerce » (Port of Spain, 25 novembre 2021) ;

j) Atelier régional de partage d'expérience en ligne de l'OMD pour l'Afrique orientale et australe et l'Afrique occidentale et centrale sur les technologies de rupture (Bruxelles, 19 janvier 2022).

39. La CNUDCI a également participé, dans le domaine du commerce électronique, aux événements suivants :

a) Deuxième réunion du réseau Fintech pour l'Amérique latine et les Caraïbes « Fintech: a path towards recovery and financial inclusion », organisée par la BID (Washington, 9 avril 2021) ;

b) Événement conjoint CNUDCI-OHADA-OIF mentionné au paragraphe 22 ci-dessus (Yaoundé, 11 mai 2021) ;

c) « UNCCA May Seminar 2021: Electronic commerce: past, present and future », organisé par le Comité national de coordination de la CNUDCI en Australie (Canberra, 20 mai 2021) ;

d) « Virtual Knowledge Sharing (II) UNCITRAL Texts and International Trade in the Digital Era », coorganisé avec l'Agence thaïlandaise pour le développement des transactions électroniques (Bangkok, 2 juin 2021) ;

e) Ukraine PKI Forum 2021 (Kiev, 12 octobre 2021) ;

f) Colloque international sur l'économie numérique : réglementation du commerce international et règlement des différends en ligne, coorganisé par le Ministère chinois du commerce, la CNUDCI, l'Académie chinoise des sciences sociales, la Chambre de commerce internationale de Chine et le Conseil international pour l'arbitrage commercial (Beijing, 28 et 29 octobre 2021) ;

g) « Time to Re-shape the Digital Society », organisé par le Centre de Recherche Information, Droit et Société – CRIDS de l'Université Notre Dame de la Paix (Namur (Belgique), 18 novembre 2021) ;

h) Webinaire intitulé « Les enjeux du e-commerce sénégalais au niveau mondial » (Dakar, 13 janvier 2022).

40. **Fourniture de conseils et d'assistance** pour l'incorporation des textes de la CNUDCI relatifs au commerce électronique aux pays suivants :

a) Kiribati, pour la rédaction de la loi sur les transactions électroniques ;

[20] https://development.asia/policy-brief/enabling-digital-transformation-global-trade-new-normal.

b) Belize, pour la révision et la mise à jour de la loi sur les transactions électroniques ;

c) Paraguay, pour l'examen et l'adoption d'une loi sur les transactions électroniques et les documents transférables électroniques (Asunción, 25 mai 2021) ;

d) Trinité-et-Tobago, pour l'examen des options de révision de la loi sur les transactions électroniques et l'examen de l'adoption de la CCE. Des événements consacrés à ces sujets ont eu lieu les 9 et 10 août, puis le 11 novembre 2021 ;

e) Papouasie-Nouvelle-Guinée, pour l'examen et l'adoption du projet de loi sur les transactions électroniques.

41. Grâce à l'aide à la rédaction juridique fournie par le Secrétariat pendant la période présente et les périodes précédentes, le Belize, Kiribati, le Paraguay et la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont adopté une législation fondée sur les textes de la CNUDCI relatifs au commerce électronique pendant la période considérée, y compris en incorporant la Loi type de la CNUDCI sur les documents transférables électroniques.

3. Insolvabilité

Pertinence pour les objectifs de développement durable n°s 8, 10 et 17

42. Le Secrétariat s'efforce de mieux faire connaître les textes de la CNUDCI sur l'insolvabilité dans diverses régions, notamment en encourageant le dialogue interrégional et entre les traditions juridiques sur les questions d'insolvabilité nationale et internationale, en renforçant la capacité des autorités judiciaires des pays en développement à appliquer les textes de la CNUDCI sur l'insolvabilité et en faisant mieux connaître et comprendre ces textes aux praticiens. Le Secrétariat a principalement mené les activités suivantes :

43. Soutien institutionnel et matériel au Programme latino-européen du G8 sur l'insolvabilité et la restructuration, organisé par l'IBAJUD (Instituto Brasileiro da Insolvência) et l'IIDC (Instituto Iberoamericano de Derecho Concursal) (en ligne, octobre 2021-mars 2022). Ce programme offre un contenu éducatif et permet un échange d'expériences et de bonnes pratiques en matière d'insolvabilité entre huit pays d'Amérique latine et d'Europe : Brésil, Mexique, Colombie, Chili, France, Italie, Espagne et Portugal. Des experts nationaux ont participé aux sessions de pays, abordant la législation et la jurisprudence d'un point de vue national et international. Cette activité a permis au Secrétariat de mieux faire connaître les textes de la CNUDCI sur l'insolvabilité en Europe et en Amérique latine et d'y renforcer les capacités d'utilisation, de mise en œuvre et d'interprétation de ces textes, ainsi que d'inclure les éléments pertinents dans le Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI et dans la version actualisée du texte relatif au point de vue du juge.

44. Lancement de l'initiative conjointe CNUDCI-Groupe de la Banque mondiale visant à promouvoir les meilleures pratiques internationales dans le domaine du droit de l'insolvabilité (en ligne, 27 et 28 octobre 2021). Cette initiative offre aux juges, en particulier à ceux des pays en développement, une plateforme qui leur permet d'échanger des points de vue et des données d'expérience et de s'informer sur le Guide législatif de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité et sur les Principes de la Banque mondiale régissant le traitement de l'insolvabilité et les relations entre créanciers et débiteurs. La première session a porté sur les actions en annulation, réunissant plus de 400 participantes et participants de 50 pays, principalement de pays en développement. La seconde session est prévue en 2023.

45. Publication, par le secrétariat de la CNUDCI, de la Note d'orientation sur l'incorporation dans le droit interne de deux au moins des lois types de la CNUDCI sur l'insolvabilité et du texte consolidé des lois types de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale, la reconnaissance et l'exécution des jugements liés à l'insolvabilité et l'insolvabilité des groupes d'entreprises (janvier 2022). Ces

documents ont été établis par le Secrétariat à la demande de la Commission et sont disponibles dans les six langues officielles de l'ONU sur le site Web de la CNUDCI[21].

46. Outre les activités liées à l'insolvabilité menées par le Centre régional pour l'Asie et le Pacifique et décrites dans le document A/CN.9/1098, le Secrétariat contribue régulièrement à des périodiques qui traitent du droit de l'insolvabilité[22] et suit l'incorporation des lois types sur l'insolvabilité. En outre, le secrétariat de la CNUDCI a :

a) Fait une présentation au Forum virtuel sur la réforme de l'insolvabilité en Asie coorganisé par la Banque mondiale et INSOL (en ligne, 13 et 14 septembre 2021) ;

b) Commenté un projet de guide des meilleures pratiques sur l'insolvabilité des microentreprises et petites entreprises en Asie dans le cadre du groupe de consultation externe pour la phase 2 du projet conjoint mis en œuvre par l'Asian Business Law Institute (ABLI) et l'International Insolvency Institute (III) pour produire les « Principes asiatiques de restructuration des entreprises » ;

c) Appuyé divers projets universitaires, notamment celui intitulé « EU International Insolvency Law and Third Countries – Which Ways Forward? »[23], qui devrait se poursuivre jusqu'en 2024 et déboucher sur des écrits universitaires qui pourraient alimenter les travaux futurs relatifs au droit de l'insolvabilité aux niveaux régional et international ;

d) Aidé la BERD, par des conseils et d'autres formes de soutien, à concevoir sa méthodologie d'évaluation du redressement des entreprises. Pour ce faire, on a utilisé les textes de la CNUDCI sur l'insolvabilité, en particulier la LTI, le Guide législatif sur le droit de l'insolvabilité et les Recommandations législatives sur l'insolvabilité des microentreprises et petites entreprises (2021), récemment adoptées, comme base pour la formulation des repères et des indicateurs de l'évaluation. Le rapport principal de la Banque, publié en janvier 2022[24], est utilisé par le Secrétariat pour déterminer les besoins de réforme du droit de l'insolvabilité et adapter son soutien aux réformes.

47. Grâce à ces activités, le Secrétariat a constaté une demande croissante, dans le monde entier, d'évaluation des cadres juridiques de l'insolvabilité et de la pertinence des instruments de la CNUDCI à cet égard. Adoptant une approche stratégique pour maximiser l'impact de ses initiatives, le Secrétariat organise une table ronde entre les parties actives dans la réforme du droit de l'insolvabilité pour le dernier jour de la cinquante-cinquième session de la CNUDCI (15 juillet 2022) afin d'informer la Commission des enseignements tirés des récentes expériences interrégionales et multilingues, mettant en avant les exercices d'évaluation et le partage des connaissances ainsi que le rôle que jouent les textes législatifs, les orientations et les documents de référence de la CNUDCI et les manifestations qu'elle organise dans ce contexte.

4. Microentreprises et petites et moyennes entreprises

Pertinence pour les objectifs de développement durable n°s 1, 2, 5, 8 et 9

48. Le Secrétariat a mené des actions de **sensibilisation pour promouvoir la bonne compréhension** du Guide législatif de la CNUDCI sur les grands principes d'un registre des entreprises et du projet de guide législatif sur une entité à responsabilité limitée de la CNUDCI auprès des fonctionnaires, des magistrats et des praticiens du

[21] https://uncitral.un.org/fr/texts/insolvency.
[22] Voir A/CN.9/1100.
[23] https://www.eastlaw.uni-kiel.de/de/projekte/project-international-insolvency-law-1.
[24] Le rapport et ses annexes sont disponibles à l'adresse https://ebrd-restructuring.com/business-reorganisation-questionnaire.

droit, présentant des exposés et fournissant des documents d'appui à l'occasion des manifestations suivantes :

a) Webinaire d'UNIDROIT sur le projet « Structures juridiques des entreprises agricoles » (Rome, 16 avril 2021) ;

b) Conférence annuelle virtuelle du Corporate Registers Forum, destinée aux greffiers et aux praticiens qui appuient les services de registre des entreprises de toutes les régions (Ouganda, 9-11 novembre 2021).

49. Pour toute information sur les activités qui seront menées à l'appui de l'utilisation des textes de la CNUDCI sur les microentreprises et petites et moyennes entreprises, voir la section VI du document A/CN.9/1100.

5. Activités menées dans les domaines de la passation de marchés et du développement des infrastructures

Passation des marchés publics

Pertinence pour les objectifs de développement durable n°s 1, 8, 9, 10, 12, 16 et 17

50. Outre les activités menées dans le cadre de l'initiative BERD-CNUDCI et en collaboration avec la CLDP, dont il est fait état aux paragraphes 17 et 29 ci-dessus, le Secrétariat s'est employé à **mieux faire connaître** la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics et à **en promouvoir la bonne compréhension, l'adoption et l'application** en présentant la Loi type lors des activités suivantes :

a) Célébration du 25e/40e anniversaire de l'Accord plurilatéral de l'OMC sur les marchés publics (AMP 2012), accueillie par le Groupe de la politique des marchés publics et de la concurrence de l'OMC (Genève, 5 août 2021) ;

b) Webinaire de l'Open Contracting Partnership sur les systèmes d'alerte pour l'intégrité dans les marchés publics et lancement du guide législatif de l'Open Contracting sur la réforme des marchés publics (Washington, 11 août et 14 octobre 2021, respectivement) ;

c) Social Outcomes Conference 2021, table ronde intitulée « Transforming Public Procurement », organisée par le Government Outcomes Lab à l'Université d'Oxford (Oxford (Royaume-Uni), 9 et 10 septembre 2021) ;

d) Atelier virtuel mondial avancé sur les marchés publics (Genève, 25 octobre 2021) ;

e) Événement en ligne de l'OSCE intitulé « Open Data in Action: Digital Tools and Platforms for Advancing the Anti-corruption Agenda », tenu dans le cadre de la Semaine anti-corruption de l'OSCE 2021 (Vienne, 8 décembre 2021) ;

f) Élaboration d'un guide de réponse rapide pour une passation de marchés accélérée, et mise à jour des orientations relatives à l'article 9 de la Convention des Nations Unies contre la corruption (Vienne, travaux documentaires, novembre-décembre 2021) ;

g) Lancement du Global Procurement Partnership de la Banque mondiale (Washington, 15 janvier 2022) ;

h) Cours intitulé « E-procurement Management: how to procure goods, works and services in fragile, conflict-affected and emergency situations », organisé par le Centre international de formation de l'OIT pour la Banque islamique de développement (24 janvier 2022) ;

i) Global Procurement Summit, conférence annuelle organisée par l'All India Management Association (AIMA), la Banque mondiale, la BAsD, la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, l'ONUDI et le Department of Expenditure du Gouvernement indien (New Delhi, 7 et 8 mars 2022).

51. Le Secrétariat a également fourni des **conseils et une assistance législative** ainsi qu'un renforcement des capacités dans le cadre des activités suivantes :

a) Série de Dialogues techniques sur la réforme du droit des marchés publics au Brésil, en coopération avec la Banque interaméricaine de développement (Brasilia, 18 juin et 27 août 2021) ;

b) Appui au Gouvernement libanais, qui a incorporé la Loi type, pour la mise en œuvre et l'interprétation de ce texte, en coopération avec la BERD et l'Open Contracting Partnership (y compris des présentations au Parlement libanais, à l'Institut des finances Basil Fuleihan et avec la Westminster Foundation for Democracy, le 4 novembre 2021, ainsi qu'une assistance documentaire, octobre 2021-mars 2022). La loi 244/2021 sur les marchés publics, qui se fonde sur la Loi type de la CNUDCI, a été promulguée le 19 juillet 2021 ;

c) Offre de conseils au Gouvernement éthiopien pour la mise en œuvre d'un cadre juridique pour les marchés publics électroniques et l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités (travaux documentaires, en cours depuis janvier 2022) ;

d) Offre de conseils au Gouvernement bélizien sur l'utilisation de la Loi type dans la réforme du droit des marchés publics (travaux documentaires, janvier 2022) ;

e) Offre de conseils au Secrétariat de la Présidence du Gouvernement srilankais sur la mise en œuvre et l'utilisation de la passation électronique des marchés et des outils connexes, en coordination avec la Banque mondiale et l'Open Contracting Partnership (travaux documentaires, novembre 2021-mars 2022).

52. Les activités de sensibilisation menées dans la période qui a suivi l'adoption de la Loi type ayant permis de mieux faire connaître ses avantages dans toutes les régions, les activités du Secrétariat dans ce domaine se concentrent de plus en plus sur le conseil et l'assistance en matière de législation et sur le renforcement des capacités d'utilisation de la Loi type aussi bien en tant qu'outil pour une réforme complète de la législation sur les marchés publics que pour une utilisation de certains chapitres et outils qu'elle propose (l'Éthiopie et Sri Lanka sur la passation électronique des marchés, par exemple). La plupart des activités sont menées directement avec les organisations partenaires mentionnées ci-dessus, et indirectement dans la mesure où une interaction antérieure par le biais de ces partenariats a généré des demandes d'assistance ultérieures de la part des États. Les activités se sont concentrées sur l'Europe orientale, l'Afrique et l'Amérique latine.

6. Partenariats public-privé (PPP)

Pertinence pour les objectifs de développement durable n°s 1, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 15, 16 et 17

53. Le Secrétariat a continué de **promouvoir l'adoption, l'utilisation et l'interprétation uniforme** du Guide législatif révisé et des Dispositions législatives types révisées sur les PPP, présentant les instruments de la CNUDCI sur les PPP aux événements suivants :

a) Congrès annuel de l'Association mondiale des unités et professionnels des PPP (Genève, 16 juin 2021) ;

b) Réseau PPP de l'Agence française de développement (AfD), webinaire sur l'importance de la phase de planification et de préparation pour le succès des PPP (Paris, 28 janvier 2022) ;

c) Colloque international sur les meilleures pratiques en matière de PPP et les normes de la CNUDCI dans le cadre de l'initiative « Une Ceinture et une Route », coorganisé par la CNUDCI avec l'Université centrale des finances et de l'économie, le Ministère du commerce et le Ministère des finances de la République populaire de Chine (Beijing, 8 et 9 avril 2021).

54. Le Secrétariat a participé à des activités de conseil et d'assistance en matière de législation et de renforcement des capacités d'utilisation des textes de la CNUDCI relatifs aux PPP, appuyant l'élaboration d'un cadre juridique pour les PPP au Togo (travaux documentaires, juillet-octobre 2021).

7. Vente de marchandises

Pertinence pour les objectifs de développement durable n°s 8, 12 et 16

55. Le Secrétariat a continué de **promouvoir une adoption, une utilisation et une interprétation uniforme plus larges** de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) et de la Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises, telle que modifiée, et de **renforcer les capacités** à utiliser ces textes.

56. Le Secrétariat a organisé, pour célébrer le quarantième anniversaire de la CVIM en 2020 (« CISG@40 »), des activités qui avaient été reportées pour des raisons logistiques. Les activités CISG@40 poursuivent deux objectifs principaux : encourager une plus large participation des États, et appuyer le renforcement des capacités d'utilisation et d'interprétation uniforme de la Convention et des textes connexes de la CNUDCI. Un rapport sur les activités CISG@40 sera prochainement disponible sur le site Web de la CNUDCI[25]. Il a en outre été mené, notamment, les activités suivantes[26] :

a) « CISG@40 Celebration Conference » coorganisée avec la CIETAC (Beijing, 25 juin 2021), lancement de la publication « Application of the United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods in Cases Administered by CIETAC » ;

b) Conférence « The CISG@40: A Celebration » coorganisée avec la faculté de droit de l'Université de Pretoria (Pretoria, 3 décembre 2021)[27].

57. Les activités CISG@40 ont mis en évidence une forte demande d'orientations sur la mise en œuvre d'un droit des contrats uniforme et ont suscité un large soutien à des activités destinées à mieux faire connaître la CVIM et à promouvoir son utilisation et son interprétation uniforme. On trouvera ci-après un résumé des principales conclusions CISG@40, présentées dans leur intégralité dans le rapport CISG@40 susmentionné :

a) Ces événements ont permis de mieux faire connaître l'utilisation de la CVIM en tant qu'outil supplémentaire spécialisé dans le droit commercial international, tant pour la négociation et la gestion des contrats que pour le règlement des différends, démontrant la capacité à fournir des services de droit commercial sur mesure et montrant comment la CVIM apporte une prévisibilité juridique supplémentaire dans les chaînes d'approvisionnement complexes et peut les rendre plus résilientes ;

b) La pandémie de COVID-19 a eu d'importantes répercussions sur le déroulement des événements CISG@40, qui se sont, pour la plupart, tenus en ligne ou selon des modalités hybrides. Les enregistrements de plusieurs événements sont accessibles sur une page Web dédiée[28]. Ces enregistrements pourront être utilisés dans le cadre de futures activités de formation et de sensibilisation ;

c) Le format hybride ou en ligne a permis de toucher un public plus large que le format en présentiel, l'événement le plus populaire comptant plus de 46 000 participantes et participants. D'autre part, l'absence d'interaction physique peut entraver une participation plus étroite aux activités de suivi, notamment en ce

---

[25] https://uncitral.un.org/fr/commission, sous 55e session.

[26] Voir A/CN.9/1057, par. 2 a) et f) et A/CN.9/1098.

[27] Comme indiqué dans la note A/CN.9/1056, sect. II a), le Portugal est devenu partie à la CVIM le 23 septembre 2020.

[28] Disponibles à l'adresse https://uncitral.un.org/cisg40events.

qui concerne la promotion de l'adoption des textes. Par conséquent, si le format en ligne peut être particulièrement efficace pour la sensibilisation, il faut, pour l'examen des activités de suivi à visée législative, le compléter de réunions physiques.

58. Outre celles organisées dans le cadre de CISG@40, le Secrétariat, en ce qui concerne le droit de la vente internationale de marchandises, a coorganisé les activités suivantes ou y a participé :

a) Première conférence portugaise sur la vente internationale de marchandises, organisée par l'Université du Minho à l'occasion de l'entrée en vigueur de la CVIM au Portugal (Braga (Portugal), 1er octobre 2021) ;

b) Webinaire intitulé « The Benefits of Legal Harmonization for Turkmenistan: A UNCITRAL Overview of the CISG and New York Convention », coorganisé par le Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique, l'Université internationale des sciences humaines et du développement, et le Ministère turkmène des affaires étrangères (Achgabat, 16 novembre 2021) ;

c) Webinaire intitulé « CISG: Opportunities and Challenges for Indonesia », coorganisé avec la Mission permanente de l'Indonésie auprès des Nations Unies à Vienne et le Département du droit des affaires internationales de l'Université Padjadjaran (Vienne-Bandung (Indonésie), 19 novembre 2021) ;

d) Webinaire intitulé « Alternative Dispute Resolution and International Sale of Goods: Time to Benefit from CISG? », organisé conjointement avec le Bangladesh International Arbitration Centre (BIAC) (Dhaka, 10 mars 2022) ;

e) Forum intitulé « Convención de las Naciones Unidas sobre los Contratos de Compraventa Internacional de Mercaderías », organisé par la Sociedad Venezolana de Derecho Mercantil y la Maestría en Derecho Internacional Privado y Comparado de l'Université centrale du Venezuela (Caracas, 22 mars 2022).

8. Sûretés mobilières

Pertinence pour les objectifs de développement durable nos 1, 8, 9 et 17

59. Le Secrétariat continue de se coordonner avec ses partenaires pour appuyer des réformes législatives fondées sur les textes de la CNUDCI dans ce domaine et de suivre l'incorporation et l'utilisation de la Loi type de la CNUDCI sur les sûretés mobilières. Lors de la manifestation de lancement du Réseau commun de coordination et d'appui à la réforme du droit des sûretés mobilières[29], dont la CNUDCI, la Banque mondiale, UNIDROIT, l'OEA et le Kozolchyk National Law Center sont membres fondateurs, on a examiné les moyens d'améliorer le régime des sûretés mobilières de la République de Corée (« 2022 International Conference on Ease of Doing Business », Séoul, 3 décembre 2022).

9. Instruments de la CNUDCI sur la transparence dans l'arbitrage international fondé sur des traités

Pertinence pour les objectifs de développement durable nos 1, 4, 8, 9, 10, 12 et 16

60. Le Secrétariat déploie diverses approches adoptées pour **mieux faire connaître** les Normes de transparence de la CNUDCI et **en promouvoir la compréhension effective, l'adoption et l'utilisation**[30], y compris des événements dédiés organisés sur le sujet ou une présentation des Normes lors d'événements couvrant un plus large éventail d'instruments. Outre la coopération continue qu'il entretient avec le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement pour

[29] Voir Activités de coordination, A/CN.9/1107.

[30] La note A/CN.9/1056 résume les informations publiées dans le Registre sur la transparence, qui est financé par la Commission européenne, le Fonds de l'OPEP pour le développement international et le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement.

promouvoir l'utilisation des Normes de transparence de la CNUDCI en Europe du Sud-Est (voir par. 15 ci-dessus), le Secrétariat a pris part aux activités suivantes[31] :

a) Stand au « Dachgeschoss » virtuel sur le Registre de la transparence, en exposition du 26 mars au 1er avril 2021 au vingt-huitième Concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis (en ligne, Hong Kong (Chine), 26 mars-1er avril 2021) ;

b) Présentation des Normes de transparence à l'atelier sur la médiation entre investisseurs et États destiné aux agents publics, organisé par le CIRDI et le Secrétariat de la Charte de l'énergie (en ligne, Manille, 11 mai 2021) ;

c) Présentation des Normes de transparence à l'atelier pour négociateurs d'accords internationaux d'investissement, organisé par l'Unité du climat d'investissement, la SFI et le Groupe de la Banque mondiale (en ligne, Tunis-Washington, 19 mai 2021) ;

d) Réunion consultative sur les Normes de transparence de la CNUDCI en Afrique, avec le chef et le personnel de la Direction du commerce des services, des investissements, des droits de propriété intellectuelle et du commerce numérique, Secrétariat de la ZLECAf, Commission de l'Union africaine, (Addis-Abeba, 31 mai 2021) ;

e) Réunion consultative sur les Normes de transparence de la CNUDCI et les textes de la CNUDCI relatifs à l'arbitrage et à la médiation avec le Directeur général de Togo Invest Corporation (Lomé, 2 juin 2021) ;

f) Présentation des Normes de transparence à la table ronde consacrée aux travaux menés par la CNUDCI sur la réforme du RDIE pour les négociateurs nigérians d'accords internationaux d'investissement, y compris des fonctionnaires de la Commission nigériane de promotion des investissements et du Ministère de la justice, organisée par le secrétariat de la CNUDCI, (Abuja, 10 juin 2021) ;

g) Podcast sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités. Cinquième épisode : Entretien avec Mme Sylvie Tabet, Avocate générale et Directrice du Bureau du droit commercial, Gouvernement du Canada, (Tokyo, 16 juin 2021) ;

h) Présentation des Normes de transparence au séminaire en ligne sur les traités bilatéraux d'investissement concernant le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États pour les fonctionnaires du Pakistan Board of Investment, Ministère du commerce et Ministère de la justice (Islamabad, 16 juin 2021) ;

i) Présentation des normes de transparence au webinaire destiné à faire connaître aux négociateurs d'accords internationaux d'investissement et aux juristes du Gouvernement du Burkina Faso les travaux de la CNUDCI sur la réforme du RDIE et les travaux législatifs en cours au sein du Groupe de travail III (Ouagadougou, 22 juin 2021) ;

j) Présentation des Normes de transparence au séminaire en ligne destiné à faire connaître aux négociateurs nigérians d'accords internationaux d'investissement (Commission nigériane de promotion des investissements, Ministère de la justice et consultants externes) les travaux de la CNUDCI sur la réforme du RDIE et les travaux législatifs en cours au sein du Groupe de travail III (Abuja, 10 juin 2021) ;

k) Présentation des Normes de transparence au séminaire en ligne destiné à faire connaître aux négociateurs d'accords internationaux d'investissement et aux juristes du Gouvernement malien les travaux de la CNUDCI sur la réforme du RDIE,

[31] Certaines des activités organisées dans le cadre de la Journée 2021 de l'Amérique latine et les Caraïbes avaient également abordé le thème des Normes de transparence de la CNUDCI. Voir les événements énumérés à la section C, par. 2, points h), j), l), m), s), v) et x).

notamment les textes existants de la CNUDCI sur la transparence et les travaux législatifs en cours au sein du Groupe de travail III (Bamako, 6 septembre 2021) ;

l) Présentation des Normes de transparence au webinaire destiné à faire connaître aux négociateurs d'accords internationaux d'investissement et aux juristes du Gouvernement sénégalais les travaux de la CNUDCI sur la réforme du RDIE et les travaux législatifs en cours au sein du Groupe de travail III (Dakar, 5 octobre 2021) ;

m) Table ronde sur la Convention de Singapour, la transparence et autres outils relatifs à l'arbitrage et à la médiation, la formation juridique au règlement des différends en matière d'investissement pour les fonctionnaires et les praticiens représentant un État dans des différends de ce type, organisée par le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de la Charte de l'énergie (Bruxelles, 21-23 septembre 2021) ;

n) Webinaire sur les textes de la CNUDCI relatifs à la transparence dans le RDIE, organisé lors du 37e Sommet national sur le droit commercial par l'Universidad Externado de Colombia, la Chambre de commerce de Medellin et le Barreau de Medellin (Medellin (Colombie), 27 octobre 2021) ;

o) Présentation des Normes de transparence au webinaire sur l'État souverain et la protection des investissements étrangers, organisé par le Forum italien pour l'arbitrage et les modes alternatifs de règlement des litiges (Rome, 10 novembre 2021) ;

p) Présentation des textes de la CNUDCI, y compris un segment consacré aux Normes de transparence, aux membres de l'Académie de justice d'Azerbaïdjan, praticiens du droit international, diplomates, chercheurs et étudiants (Bakou, 23 février 2022) ;

q) Présentation des Normes de transparence de la CNUDCI dans le cadre du cas fictif soumis au IXe Concours de plaidoirie sur l'arbitrage international en matière d'investissement organisé par le College of Law de l'American University Washington et l'Universidad Externado de Colombie, avec le soutien de TDM, du CIRDI et de la CPA (Washington, 7 mars 2022) ;

r) Présentation du Registre de la CNUDCI sur la transparence au Programme d'insolvabilité et de restructuration du G8 latino-européen, avec la participation des dirigeants du G8 du Brésil, du Chili, de la Colombie, de la France, de l'Italie, du Mexique, du Portugal et de l'Espagne (Vienne, 9 mars 2022) ;

s) Présentation des Normes de transparence de la CNUDCI à la cérémonie d'ouverture de l'épreuve de sélection de Shanghai pour le Concours Willem C. Vis 2022, organisé par l'East China University of Political Science and Law (ECUPL) et la Shanghai University of Political Science and Law, avec le soutien du Centre d'arbitrage international de Shanghai (en ligne, Shanghai, 1er mars 2022) ;

t) Présentation des Normes de transparence à la quatrième Conférence internationale sur l'arbitrage, intitulée « Impact of Arbitration on achieving satisfactory environment for investment », notamment du segment consacré à la réforme du RDIE et au Règlement sur la transparence (Doha, 22 et 23 mars 2022) ;

u) Présentation des Normes de transparence de la CNUDCI à la cérémonie d'ouverture du Concours de médiation en matière d'investissement étranger direct (Tokyo, 24 mars 2022).

C. Journée de la CNUDCI en Amérique latine et dans les Caraïbes

Pertinence pour les objectifs de développement durable n°s 8, 10 et 17

61. La Commission a salué l'extension de la Journée de la CNUDCI à l'Amérique latine et aux Caraïbes en 2020[32].

62. La deuxième « Journée de la CNUDCI pour l'Amérique latine et les Caraïbes », en 2021, a associé 27 universités et institutions de 20 pays à 30 événements en ligne ; 15 de ces institutions organisaient des événements de la Journée de la CNUDCI pour la deuxième année consécutive, d'autres (Cuba, Bahamas, Barbade, Jamaïque, Trinité-et-Tobago) participant pour la première fois.

63. Le nombre d'événements par pays est indiqué ci-dessous.

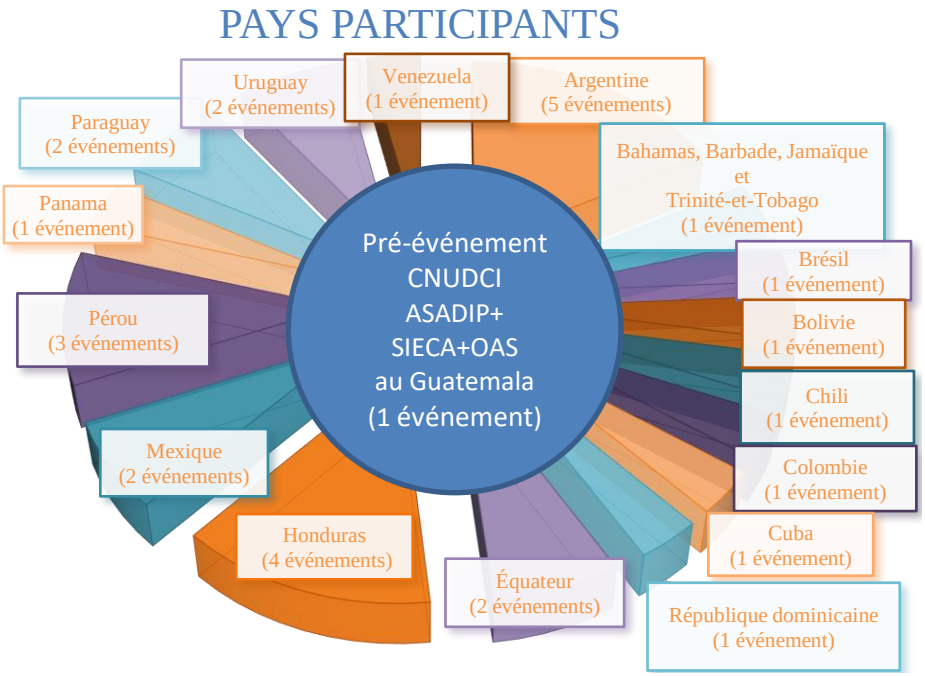

64. La deuxième édition s'est concentrée sur certains aspects de textes récents de la CNUDCI relatifs à la médiation et à l'arbitrage internationaux, comme le montre le graphique suivant.

[32] A/76/17, par. 289, 290 et 308 à 315. Au sujet de la Journée Asie-Pacifique 2021 de la CNUDCI, voir le document A/CN.9/1098, qui traite de la présence régionale de la CNUDCI et des activités de son centre régional pour l'Asie et le Pacifique.

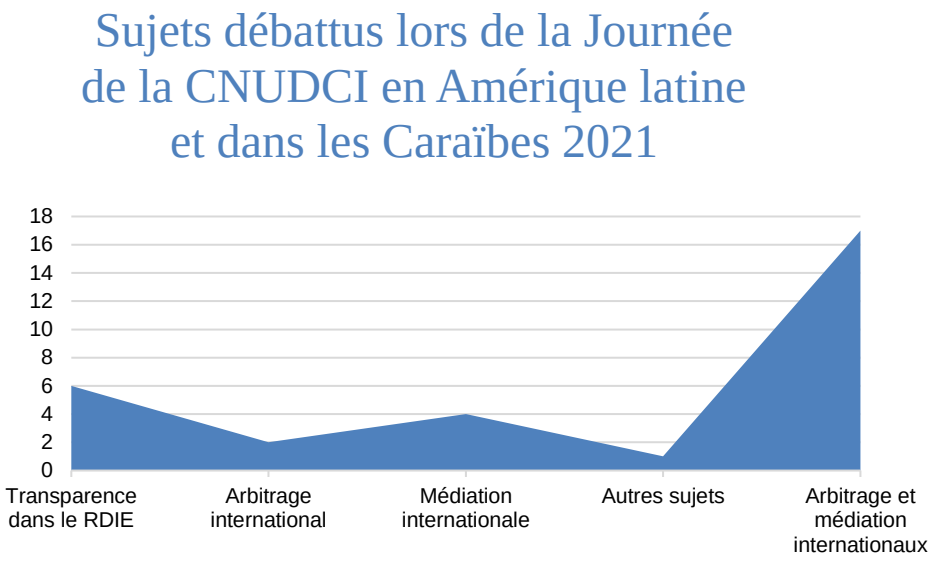

Note : Un événement donné peut couvrir plusieurs domaines. Des événements ont également porté sur le commerce électronique, la CVIM, le transport international de marchandises et les sûretés mobilières.

65. Un pré-événement a lancé la Journée de la CNUDCI pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Guatemala le 21 octobre 2021 ; il était organisé avec la Société américaine de droit international privé (ASADIP) et avec le soutien de l'Organisation des États américains (OEA) ; le Mécanisme centraméricain de règlement des différends commerciaux ; et le soutien technique du Centre d'études pour l'intégration économique du Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA).

66. La Journée de la CNUDCI pour l'Amérique latine et les Caraïbes 2021 a été soutenue par ces organisations, les États de la région et la Cour permanente d'arbitrage (CPA), le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), le Secrétariat du Tribunal permanent de révision du Mercosur (TPR), les centres de conciliation et d'arbitrage des chambres de commerce, et des organismes professionnels, entre autres. Ces manifestations ont renforcé la collaboration avec ces organisations internationales et régionales, et offriront ainsi de plus grandes possibilités de mener des activités d'assistance technique et autres dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

67. Des événements de la Journée de la CNUDCI pour l'Amérique latine et les Caraïbes 2021 se sont tenus aux endroits suivants :

a) Faculté de droit et des sciences sociales, Universidad Nacional de Paraguay (UNA), avec le soutien du Secrétariat du Tribunal permanent de révision (TPR) du Mercosur (Asuncion, 1er et 2 novembre 2021) ;

b) Division des relations internationales, faculté de droit, Université de Buenos Aires (UBA) (Buenos Aires, 3 novembre 2021) ;

c) Faculté des sciences juridiques, Universidad del Salvador (USAL) (Buenos Aires, 4 novembre 2021) ;

d) Programme d'études juridiques, Université CEMA conjointement avec le Centre espagnol d'arbitrage civil et commercial (CIMA) (Buenos Aires, 4 novembre 2021) ;

e) Université nationale du Mexique (UNAM) en collaboration avec le Bureau du conseiller juridique du Secrétariat mexicain aux affaires étrangères (Mexico, 9 et 10 novembre 2021) ;

f) Facultés des sciences juridiques, Universidad Javeriana et Universidad Externado (Bogota, 11 novembre 2021) ;

g) Faculté de droit, Universidad de las Americas (UDLA), en collaboration avec l'Instituto Ecuatoriano de Arbitraje (Quito, 11 novembre 2021) ;

h) Universidad del Centro Educativo Latinoamericano (UCEL), en collaboration avec Arbitraje Alumni, Women Way in Arbitration, Argentinian Young Arbitration Practitioners (AYAP) et le XIVe Concours d'arbitrage international (Buenos Aires, 15 novembre 2021) ;

i) Faculté de droit, Pontificia Universidad Catolica Madre y Maestra (Saint-Domingue, 17 novembre 2021) ;

j) Institut d'études internationales, Pontificia Universidad Catolica (PUCP) (Lima, 18 novembre 2021) ;

k) Faculté de droit, Université de Montevideo (UM) (Montevideo, 18 novembre 2021) ;

l) Faculté de droit et de sciences politiques de l'Université du Panama, avec des ministères, des magistrats, l'Association nationale du barreau, le Centre de conciliation et d'arbitrage du Panama, le Club espagnol d'arbitrage (chapitre du Panama) et l'Association de droit international privé et comparé (Panama, 18 novembre 2021) ;

m) Programme de droit, Universidad del Valle (UNIVALLE), avec le Centre de conciliation et d'arbitrage, la Chambre nationale de commerce et la Chambre de commerce, d'industrie et de services de Cochabamba (Cochabamba, La Paz, Sucre et Trinidad, 25 novembre 2021) ;

n) Faculté de droit, University of West Indies, avec la branche caraïbe du Chartered Institute of Arbitration (CIArb) (La Barbade, 26 novembre 2021) ;

o) Universidad Nacional de Jose C. Paz (UNPAZ) (Buenos Aires, 29 novembre 2021) ;

p) Faculté de jurisprudence, Université San Francisco de Quito (USFQ) (Quito, 2 décembre 2021) ;

q) Programme de master en droit commercial, faculté des sciences juridiques, Universidad Nacional Autonoma de Honduras (UNAH) (Tegucigalpa, 2, 7-9 décembre 2021) ;

r) Faculté de droit et de sciences politiques, Université Nacional Mayor de San Marcos (UNMSM) (Lima, 2 décembre 2021) ;

s) Faculté de droit, Universidad de la Republica (UDELAR) (Montevideo, 6 décembre 2021) ;

t) Faculté de droit et Programme postuniversitaire de droit, Université fédérale Espirito Santo et Université fédérale de Minas Gerais (Espirito Santo (Brésil), 8 décembre 2021) ;

u) Faculté de droit, Université de La Havane, en collaboration avec la Cour cubaine d'arbitrage commercial international (La Havane, 8 décembre 2021) ;

v) Université catholique Andres Bello (UCAB) et Université Monteavila en collaboration avec l'ASADIP (Caracas, 9 décembre 2021) ;

w) Faculté de droit, Université du Chili, avec le Sous-Secrétaire aux relations économiques internationales, Ministère chilien des affaires étrangères (Santiago, 14 décembre 2021) ;

x) Faculté de droit, Universidad Peruana de Ciencias Aplicadas (UPC), en collaboration avec les centres d'arbitrage de l'AmCham et la Chambre de commerce de Lima (Lima, 10 décembre 2021).

68. La participation d'un nombre croissant d'institutions, d'étudiants et de jeunes juristes témoigne d'un vif intérêt pour les Journées de la CNUDCI. On estime que l'édition 2020 a touché dans le monde quelque 2 500 personnes, tandis que celle de 2021 en a touché environ 4 500 (de plus, les événements restent ouverts au visionnage en ligne, ce qui accroît encore les possibilités de connexion). Témoigne également de cet intérêt l'extension de la Journée de la CNUDCI à d'autres régions : une première Journée de la CNUDCI en Afrique aura lieu en 2022, et un rapport sera présenté à la Commission à sa cinquante-sixième session.

69. Ces événements ont permis de faire connaître les instruments de la CNUDCI aux prochaines générations de penseurs juridiques et de décideurs, de les sensibiliser à l'importance d'harmoniser le droit commercial international et d'accroître le nombre de demandes d'assistance technique et de soutien connexe dans les régions participantes[33]. Les rapports complets des manifestations organisées à l'occasion de la Journée de la CNUDCI au Centre régional pour l'Asie et le Pacifique et en Amérique latine et dans les Caraïbes sont disponibles sur le site Web de la CNUDCI[34].

[33] Voir, en outre, le document A/CN.9/1100.

[34] https://uncitral.un.org/fr/commission, sous cinquante-cinquième session.